

SYMAT, Écho

ADÉ - ALLIER - ANCOIS - ARCIZAC-ADOUR - ARCEZAC-EZ-ANGLES - ARRANOU-LAHITTE - ARRODEZ-EZ-ANGLES - ARTIGUES - ASPIN-EN-LAVEDAN -
 AURELIHAN - AURENSAN - AVERAN - AZEREX - BARBAZAN-DEBAT - BARLEST - BARRY - BARRÈRES - BÉNAÇ - BERBERUST-LIAS - BERNAC-DEBAT -
 BERNAC-DESSUS - BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ - BOURRÉAC - BOURS - CHEÛST - CHIS - COUSSAN - ESCOURBÈS-POUS - GARDÈRES - GAZOST - GER -
 GERMIS-SUR-L'OUSSEUILLET - GEU - GEZ-EZ-ANGLES - GONZÉ - HIBARETTE - HORGUES - HOURC - IBOS - JARRÉT - JULLIAN - JULOS - JUNICALAS - LAGARDE -
 LA LOUBÈRE - LAMARQUE-PONTACQ - LANNE - LANGSAC - LASIADES - LAVRESSE - LES-ANGLES - LETIGNAN - LOUBAÏAC - LOUPERIP - LOLEY - LOURDES -
 LUGAIGNAN - LIQUET - MONIÈRES - MONTIGNAC - ODOS - OMEY - ORINCLES - OREIX - OSSEN - OSSUN - OSSUN-EZ-ANGLES - OURDIS-COTDOUSSAN -
 OURDON - OURSBELLEILLE - OUSTÉ - PARÉAC - PEYRUSE - POUYFERRÉ - POUYMASTRUC - SAINT-CRÉAC - SAINT-MARTIN - SAINT-PE-DE-BICORRE -
 SALLES-ADOUR - SARNIGUET - SARROUILLES - SÈGIS - SÈNEAC - SÈRE-LANSO - SÈRON - SOUES - SOUYEAUX - TARBES - VIELLE-ADOUR - VIGÈR - VISKÈR -

N°38
 Septembre
 Octobre
 2017



Dossier
 déchèteries
 p.4 et 5



SYMAT  **TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET**

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS 

GASPILLAGE



SYMAT

Antenne Nord

115, rue de l'Adour
65460 BOURS
Tél. 0 800 816 051

Antenne Centre

Zone tertiaire Pyrène Aéro pôle
Bâtiment Téléport 1
65290 JUILLAN
Tél. 06 07 95 61 77

Antenne Sud

1 rue Francis Jommes
65100 LOURDES
Tél. 0 800 770 065

e-mail : symat@symat.fr

www.symat.fr



Directeur de la Publication :

Marc GARROCCQ

Conception et Réalisation :

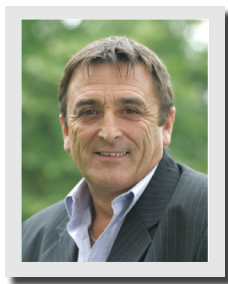
Julie LOUSTAUNAU

Impression :

Conseil Imprime Tirage : 70 000 ex

N° ISSN : 1779 - 3203

Crédit photos : SYMAT-FOTOLIA



Marc GARROCCQ
Président du SYMAT

“ LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 21 communes de l'antenne nord du SYMAT sont passées en Taxe Incitative. Il s'agit d'un changement de tarification visant à répartir différemment et de manière plus juste la contribution au coût du service de collecte et de traitement des déchets, selon le nombre de fois où les usagers sortent leur bac d'ordures ménagères.

L'objectif de ce dispositif est bien évidemment d'inciter à réduire la quantité de nos déchets ménagers non recyclables.

Huit mois après l'entrée en vigueur de ce nouveau mode de tarification, les résultats sont visibles et encourageants.

Nous pouvons en effet espérer atteindre une baisse de la quantité d'ordures ménagères à traiter de l'ordre de 8 % en 2017 sur le territoire concerné.

Je tiens à remercier tous ceux qui font des efforts pour réduire leurs déchets et trier davantage. Les résultats de ces efforts seront visibles sur le montant de leur participation au service d'enlèvement des ordures ménagères qui apparaîtra sur la Taxe Foncière 2018.

Dans un registre moins positif, vous trouverez dans ce numéro un dossier sur les grandes lignes des règlements applicables dans les déchèteries.

Face à certains comportements intolérables que sont les dépôts sauvages et les agressions verbales ou physiques régulièrement subies par les agents de déchèterie, je me dois malheureusement de rappeler que civisme et respect sont indispensables au bon fonctionnement du service public.

”

Bonne lecture

LES DÉPÔTS SAUVAGES

Zoom sur...

Se débarrasser de ses déchets - quels qu'ils soient - sur un trottoir, au pied d'un récup'erre, devant une déchèterie, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement inadmissible mais malheureusement encore trop fréquent. Ces dépôts sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages de notre territoire.



Il est rappelé qu'en application du décret n° 2015-337 du 25 mars 2015, **le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, en ville comme à la campagne, des déchets ou matériaux, est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi qu'à la confiscation du véhicule.**

Aujourd'hui, ces dépôts n'ont aucune raison d'exister, la totalité des déchets ayant une filière de collecte : collecte des ordures ménagères et des emballages, compostage individuel des déchets verts, apport volontaire des autres déchets dans les déchèteries...

Afin de lutter contre les dépôts sauvages devant les déchèteries et pour assurer la sécurité des agents, il a été décidé d'équiper les sites du SYMAT en caméras de surveillance et **une plainte sera systématiquement déposée.**

UN DÉPÔT SAUVAGE C'EST 1 500 € D'AMENDE.

Amende prévue par le Code Pénal Décret n° 2015-337 du 25 mars 2015



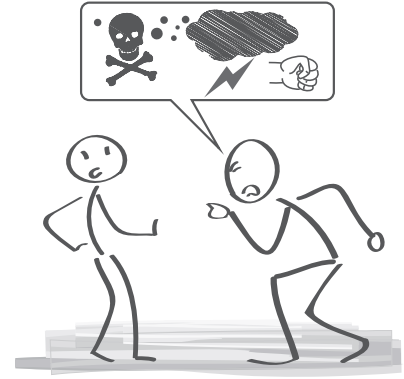
Et si on laissait une plus belle trace sur Terre ?

FAISONS LE CHOIX DE LA COURTOISIE ET DU RESPECT !

Suite à de nombreuses incivilités rencontrées dans les déchèteries du territoire (insultes et menaces envers les agents, comportements agressifs...), le SYMAT souhaite rappeler que la déchèterie est un lieu fonctionnant avec un règlement intérieur. **Il incombe donc aux usagers de respecter les consignes et surtout les agents d'accueil.**

L'agent de déchèterie a un rôle essentiel, veillant au bon fonctionnement du site et du recyclage des déchets. Il fait son travail lorsqu'il :

- vous oriente vers le bon réceptacle selon les déchets que vous amenez,
- refuse les professionnels,
- vous demande de vous stationner d'une autre façon,
- vous demande d'attendre avant de jeter, car un véhicule poids lourd fait une manœuvre....



Payer ses impôts ne donne pas tous les droits et surtout pas celui de ne pas respecter les règles.

POURQUOI TRIER EN DÉCHÈTERIE ?



Le tri des déchets en déchèterie permet de recycler au maximum et de diminuer les dépenses.

Par exemple, vous devez vous débarrasser de 200 kg de déchets :

- 1 frigo de 50 kg,
- 100 kg de gravats,
- 1 armoire de 50 kg.

Si vous ne triez pas et que tout est jeté dans la benne de tout-venant, cela coûtera 28 € pour le traitement : l'enfouissement dans un site agréé.

Si vous triez en déchèterie, le traitement ne coûtera que 0,70 € !

Plus on trie, plus les coûts sont maîtrisés :

- Le frigo sera repris par Éco-Systemes pour 0 €,
- Les 100 kg de gravats coûteront 0,70 € chez un repreneur,
- L'armoire sera reprise par Éco-Mobilier pour 0 €.

Par manque de place, certaines déchèteries n'ont pu être équipées en bennes à mobilier et à déchets électriques.

C'est pourquoi, les agents des déchèteries vous demandent parfois de vous rendre dans une autre déchèterie si vous apportez ce type de déchets. À notre grand regret, nous ne pouvons pousser les limites des déchèteries...

POURQUOI UNE CARTE D'ACCÈS ?

Actuellement, seules les déchèteries de l'antenne nord du SYMAT sont accessibles aux usagers munis d'une carte pucée. **Ils peuvent se rendre avec cette carte dans les 4 déchèteries du territoire.** Elle est délivrée gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile. **Cette carte permet de limiter les coûts en gérant uniquement les déchets produits par les habitants du territoire qui financent le service.** Ce système sera très certainement étendu à toutes les déchèteries du nouveau territoire du SYMAT.



POURQUOI 27 PASSAGES ANNUELS ?



Depuis le 1^{er} juillet 2016, le nombre de passages est limité à 27 par foyer et par an dans les déchèteries de l'antenne nord.

Cette mesure a été prise pour lutter contre certains abus, de la part de professionnels notamment, qui ne devraient pas accéder aux déchèteries du SYMAT réservées aux particuliers.

Cela ne vise donc pas à pénaliser les usagers, mais à limiter les tonnages de déchets de déchèterie et donc les coûts ensuite répercutés sur la Taxe Foncière de tous.

27 passages annuels correspondent environ à une visite tous les 15 jours, ce qui convient largement à la très grande majorité des usagers (+ de 80 % selon les analyses statistiques des deux dernières années).

Si ces 27 passages sont atteints, la carte d'accès aux déchèteries est bloquée. L'utilisateur peut alors contacter le SYMAT. Des solutions peuvent être trouvées : aide et conseils pour réduire les déchets de jardin, mise en relation avec La Recyclerie des Forges pour donner les objets qui pourraient connaître une seconde vie, recharge exceptionnelle de la carte si des circonstances exceptionnelles (déménagement, travaux importants...) le justifient après vérification.

POURQUOI NE FAUT-IL PAS DONNER AUX RÉCUPÉRATEURS INFORMELS ?

Vous l'avez certainement remarqué, des ferrailleurs sont souvent installés aux abords des déchèteries afin de récupérer de l'électroménager et autres métaux. Si vous pensez faire une bonne action en leur faisant don de vos déchets, vous vous trompez ! En effet, les ferrailleurs ne sont pas équipés pour recycler proprement. Une fois les matières nobles récupérées, les restes des appareils - contenant généralement des gaz et autres substances toxiques - sont soit jetés dans la nature, soit brûlés. **Ces dons sont sources de pollutions dramatiques tout en privant la collectivité, donc nous tous, des seuls matériaux générant quelques recettes.**



ANTENNE NORD

DÉCHÈTERIE DE BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Du 01/04 au 31/10	Fermée	9h - 12h / 14h - 18h			9h - 12h / 13h - 18h		
Du 01/11 au 31/03		9h - 12h / 13h - 17h			Fermée		

DÉCHÈTERIE D'AUREILHAN

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Du 01/04 au 31/10	9h - 12h / 14h - 18h		Fermée	9h - 12h / 14h - 18h		9h - 12h / 13h - 18h	
Du 01/11 au 31/03	9h - 12h / 13h - 17h			9h - 12h / 13h - 17h		9h - 12h / 13h - 17h	

DÉCHÈTERIE DE TARBES SUD

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Du 01/04 au 31/10	9h - 12h / 14h - 18h			Fermée	9h - 12h / 13h - 18h		
Du 01/11 au 31/03	9h - 12h / 13h - 17h				9h - 12h / 13h - 17h		

DÉCHÈTERIE DE TARBES NORD

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Du 01/04 au 31/10	9h - 12h / 14h - 18h		Fermée	9h - 12h / 14h - 18h		Fermée	Fermée
Du 01/11 au 31/03	9h - 12h / 13h - 17h			9h - 12h / 13h - 17h			

ANTENNE CENTRE

DÉCHÈTERIE D'HORGUES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Du 01/05 au 31/10	14h - 17h	Fermée	14h - 17h		Fermée	8h - 12h / 14h - 17h	
Du 01/11 au 30/04	14h - 17h		14h - 17h			10h - 12h / 14h - 17h	

DÉCHÈTERIE DE LAYRISSÉ

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Du 01/05 au 30/09	16h - 19h	Fermée	16h - 19h		Fermée	9h - 12h / 16h - 19h	
Du 01/10 au 30/04	14h - 17h		14h - 17h			9h - 12h / 14h - 17h	

DÉCHÈTERIE DE JULLAN

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Du 01/05 au 30/09	9h - 12h	16h - 19h	9h - 12h	16h - 19h	16h - 19h	9h - 12h / 16h - 19h	
Du 01/10 au 30/04	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h / 14h - 17h	

ANTENNE SUD

DÉCHÈTERIE DE LOURDES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Du 28/03 au 31/10	Fermée	9h - 12h / 14h - 18h			Fermée		
Du 01/11 au 27/03		9h - 12h / 14h - 17h			Fermée		

HARMONISATION DES BACS



Afin d'harmoniser la couleur des couvercles des bacs d'ordures ménagères sur l'ensemble du nouveau territoire du SYMAT, il a été décidé de désormais commander uniquement des bacs avec des couvercles verts. Ainsi, les bacs seront progressivement remplacés lors de nouvelles dotations ou d'une casse par exemple.

Pour des raisons évidentes de bonne gestion, les anciens logos vont perdurer jusqu'à la casse du bac.



TEOM DU CANTON D'OSSUN

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton d'Ossun va subir une hausse significative cette année. En effet, certaines dépenses telles que la gestion des déchèteries étaient prises en charge par les fonds propres de la communauté de communes. L'ex-CCCO avait par ailleurs réalisé de substantielles économies, mais les élus avaient fait le choix de baisser de manière notable la TEOM pour utiliser ces fonds avant la fusion des collectivités.

Il est désormais nécessaire d'harmoniser les contributions des usagers sur l'ensemble du nouveau territoire du SYMAT et c'est la raison pour laquelle cet avantage ne peut être maintenu. Pour rappel, la TEOM est collectée auprès des propriétaires à travers la Taxe Foncière.

Vous organisez un événement ou une réception ?
Pensez aux gobelets réutilisables du SYMAT !

Le principe ?

- Je contacte le SYMAT 30 jours avant l'événement.
- Je viens au SYMAT récupérer les gobelets.
- Je donne un chèque de caution de 0,50 € par gobelet.
- J'applique une consigne de 1 € par gobelet réutilisable.
- Je ramène les gobelets au SYMAT après l'événement dans les sacs fournis sans les laver ni les rincer !



C'est gratuit !

Actus

Zoom sur erreurs de tri

Afin de vérifier la qualité du tri collecté sur notre territoire, une analyse est effectuée chaque mois au centre de tri de Capvern. Cela permet de déterminer le taux de refus (erreurs de tri) et le pourcentage des différents matériaux collectés.

Pour ce faire, un échantillon de la collecte est prélevé, puis trié par matériaux et pesé, permettant ainsi de calculer le pourcentage d'erreurs de tri.



Depuis quelques temps, **une augmentation des erreurs de tri a été constatée** sur notre territoire, en particulier **parce que de nombreux sacs noirs sont jetés dans les bacs jaunes.**

Attention, le contenu des sacs opaques ne peut être trié et recyclé par mesure de sécurité envers les agents du centre de tri.

Les sacs jaunes transparents prévus pour la collecte du tri sélectif, ne posent en revanche pas de problème.



Serge est le référent compostage de sa résidence située dans le quartier de la Gespe à Tarbes. Nous sommes allés à sa rencontre pour en savoir un peu plus sur ce que cela implique au quotidien.



Depuis combien de temps vous occupez-vous du site de compostage de votre résidence ?

Il y a quatre ans, avec mes voisins, nous avons demandé au SYMAT de bénéficier d'un composteur.

Nous voulions diminuer la quantité de nos ordures ménagères et nous servir du compost dans les massifs des espaces verts de la résidence.

Nous rendons à la nature ce qu'elle nous donne, c'est tout naturel. Regardez, il y a des courgettes et des tomates qui sortent toutes seules dans le parc grâce à l'utilisation du compost !

Comment entretenez-vous le composteur ?

Je ne fais pas grand-chose finalement, à part apporter une fois par semaine mon seau rempli d'épluchures, restes de légumes, coquilles d'œufs, marc de café, etc. Pour chaque seau versé, j'ajoute un peu de déchets secs : du broyat de bois fourni par le SYMAT que nous avons à disposition dans un bac en bois juste à côté du composteur.

Le composteur est plein au bout de 6 mois environ. Deux fois par an, je transvase le contenu avec l'aide de Pierrot Vasco, le guide compostage du SYMAT, dans un bac de maturation qu'on va laisser tranquille jusqu'à ce que le compost soit prêt à l'emploi.



Cela vous prend-il beaucoup de temps ?

Pas du tout, les restes se décomposent très vite, les petites bêtes font tout le travail ! Le plus long, c'est le tamisage. Deux fois par an, je tamise le compost mûr pour l'utiliser dans les espaces verts de la résidence. Mon rôle est aussi d'informer les voisins, surtout les nouveaux arrivants, sur cette pratique ; leur donner quelques conseils et leur expliquer ce qui se composte ou pas.

Comment le SYMAT vous a-t-il accompagné dans cette démarche ?

Il y a d'abord eu la mise en place du composteur il y a 4 ans, suite à notre demande. Le SYMAT m'a également fourni une fourche et un grattoir pour pouvoir retourner le compost. Mais surtout l'accompagnement du SYMAT est passé par la formation apportée par Pierrot Vasco, le guide compostage. Au départ il venait très régulièrement m'expliquer comment faire pour obtenir un compost de qualité : diversifier les matières sèches et les matières humides, réduire les éléments à incorporer, aérer à l'aide de la fourche... Maintenant que le site de compostage roule, Pierrot vient moins souvent. Il sait que ça se passe très bien sur notre résidence. Mais il se fait quand même un point d'honneur à nous rendre visite, notamment pour échanger sur de nouvelles pratiques à expérimenter. Par exemple, il vient de me conseiller d'ouvrir le couvercle du composteur de temps en temps lorsqu'il pleut. Ainsi, l'humidité va faire monter le compost en température, ce qui va accélérer la décomposition.



Juliette, fervente utilisatrice du composteur de la résidence de la Gespe

“

Ce qui m'a motivé pour composter alors que j'habite en immeuble, c'est de réduire ma production d'ordures ménagères. Ça fait longtemps que je composte, mais depuis que la Taxe Incitative est en place à Tarbes, cela a encore plus de sens puisque moins nous jetons, moins nous paierons. Si tous les habitants de la résidence compostaient, on ferait tous encore plus d'économies !

En plus, il n'y a rien à faire, seulement adopter un nouveau geste hebdomadaire : descendre de son appartement avec son seau et venir le vider !”



PIERROT VASCO, GUIDE COMPOSTAGE DU SYMAT



Depuis cinq ans, Pierrot Vasco occupe le poste de guide compostage au SYMAT. Au départ, ce n'était qu'un mi-temps, il gérât également les espaces verts de la collectivité. Mais depuis un an, le compostage collectif en immeuble ou en quartier a pris énormément d'ampleur ; il travaille désormais à temps complet sur cette mission.

Pierrot est en charge du suivi des 176 composteurs collectifs installés par le SYMAT. Chaque semaine, il se déplace dans les résidences ou quartiers équipés pour s'assurer du bon fonctionnement du site. S'il n'y a pas de référent sur place, il aère le compost et le transvase dans le bac de maturation et le bac de

compost mûr.

Mais ce qui lui plaît le plus dans son travail, c'est le contact avec les gens. Il a un rôle important à jouer dans la sensibilisation puisqu'il fait beaucoup de porte-à-porte afin d'informer les gens qu'un site de compostage a été mis en place et leur expliquer les principes du processus de décomposition. Il forme également avec plus de perfectionnement les référents qui se portent volontaires pour veiller au bon fonctionnement du site de compostage.



Devenir référent compostage pour votre immeuble ou votre quartier, ça vous intéresse ?

Contactez le SYMAT au
05 62 96 44 10 ou
à prevention@syemat.fr

Les interdits du composteur collectif



Poches biodégradables



Déchets de jardin (tontes, branches...)



COMMERÇANTS ZÉRO DÉCHET : APPEL À PROJET



Appel à éco-projet

Le SYMAT, engagé dans une dynamique de prévention des déchets, souhaite développer ses actions en partenariat avec les professionnels du territoire.

Vous êtes commerçant dans le domaine de l'alimentation (boulangerie, pâtisserie, traiteur, alimentation générale, vente de repas à emporter, primeur...), **vous souhaitez vous engager dans une démarche responsable de réduction des déchets** et que celle-ci soit reconnue ?



N'attendez-plus, contactez-nous !

Nous vous proposerons des possibilités d'actions adaptées à votre activité et nous vous accompagnerons tout au long de la mise en place du projet. Nous assurerons également une communication active pour valoriser vos initiatives et faire connaître votre activité.



Voici le genre d'actions que nous pouvons facilement vous aider à mettre en place : inciter à la réutilisation des sachets de vente en vrac, accepter les contenants personnels, mettre à disposition des clients les cageots et cartons, appliquer une réduction sur les produits proches de leur date de péremption...

CONTACT

Pour avoir plus de renseignements, vous pouvez d'ores et déjà contacter le service prévention du SYMAT, soit par mail à prevention@symat.fr, soit par téléphone au 06 07 95 61 77 ou au 05 62 96 44 10.



BILAN 2016 : C'EST POSITIF !

Tonnages

ANTENNE NORD (ANCIEN TERRITORE DU SYMAT) :

	2015		2016
Ordures Ménagères	21 682 Tonnes	- 1,92 %	21 265 Tonnes
Emballages	5 132 Tonnes	+ 2 %	5 233 Tonnes
Verre	2 202 Tonnes	+ 3 %	2 269 Tonnes
Déchèteries	15 694 Tonnes	- 2,6 %	15 284 Tonnes

ANTENNE CENTRE (EX CCCO, EX CCGAA) :

	2015		2016
Ordures Ménagères	3 357 Tonnes	- 0,5 %	3 339 Tonnes
Emballages	814 Tonnes	+ 4,5 %	851 Tonnes
Verre	543 Tonnes	- 23 %	418 Tonnes
Déchèteries	5 097 Tonnes	- 0,7 %	5 060 Tonnes

ANTENNE SUD (EX CCPL, EX CC DE MONTAIGU, EX CC DE BATSURGUÈRE) :

	2015		2016
Ordures Ménagères	9 752 Tonnes	- 4 %	9 368 Tonnes
Emballages	983 Tonnes	+ 8 %	1 062 Tonnes
Verre	473 Tonnes	+ 44 %	683 Tonnes
Déchèteries	3 620 Tonnes	- 5,5 %	3 419 Tonnes



Agenda des animations

Jeudi 28 septembre de 9h à 13h

Disco-soupe au marché Marcadieu de Tarbes

Le SYMAT concoctera en musique soupes et jus de fruits en partenariat avec les exposants du marché qui donneront les fruits et légumes considérés comme trop « moches » pour être vendus. Le stand se trouvera devant le bar Paris Roubaix, place Marcadieu à Tarbes. Venez avec votre économiste, votre tablier et votre bonne humeur. Ambiance assurée par le groupe La Tchatche !

Dimanche 1^{er} octobre

Fête des Fleurs à Tarbes

Les amateurs de jardinage sont attendus au Parc Bel Air à Tarbes pour le traditionnel marché aux plantes. Les ambassadeurs du tri du SYMAT y tiendront un stand sur le compostage et le jardinage au naturel.

Samedi 14 octobre de 8h30 à 12h30

Distribution d'ampoules sous la halle Brauhauban à Tarbes avec la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Ramenez 2 ampoules usagées, 2 ampoules neuves à LED vous seront offertes !

Samedi 21 octobre de 8h30 à 12h30

Distribution d'ampoules sous les halles de Lourdes avec la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Ramenez 2 ampoules usagées, 2 ampoules neuves LED vous seront offertes !

22 et 25 novembre

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Un escape game, jeu d'évasion sur le thème des déchets, sera mis en place par le SMTD 65 dans les locaux du Parc National des Pyrénées, rue du 4 septembre à Tarbes. Parviendrez-vous à en sortir ?



La recette Anti-Gospi



Le gaspacho

Recette idéale pour utiliser vos légumes abîmés

Ingrédients :

- 1 kg de tomates très (ou trop) mûres,
- 1 concombre,
- 1 poivron
- 1 oignon,
- 2 gousses d'ail,
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive,
- Basilic,
- Sel et poivre.

La recette :

- Plongez les tomates et le poivron dans de l'eau chaude, puis pelez-les.
- Épluchez le concombre.
- Découpez tous les morceaux en petits cubes, puis faites-les mariner avec l'oignon émincé, l'ail écrasé, l'huile d'olive, le basilic, le sel et le poivre.
- Mixez le tout et laissez reposer le gaspacho une nuit au réfrigérateur.
- Saupoudrez de sel, poivre et autres épices.
- Servez très frais.